



Voie Verte d'Agglomération Rive droite



Atelier in situ sur le chemin de l'Etang

5 mars 2022 / Compte-rendu

1. Introduction

1.1 Contexte

La deuxième étape de la démarche de concertation Voie verte d'agglomération rive droite se poursuit durant la phase projet d'ouvrage, précédant celle d'autorisation de construire. Durant cette phase, différents dispositifs de concertation ont été déployés :

- Des installations temporaires le long du tracé de la Voie verte ont été installées du 23 septembre au 1er novembre pour faire découvrir le futur tracé aux usagères et usagers et les inviter à participer au questionnaire de concertation
- Un atelier destiné aux écolières et écoliers de l'école des Ouches a eu lieu le 13 octobre pour recueillir la vision et les attentes des plus jeunes pour la future Voie verte
- Une balade guidée a été organisée le 16 octobre, pour faire découvrir les installations au public, informer sur l'avancement du projet, et permettre aux usagères et usagers de rencontrer l'équipe de conception
- Une journée de concertation a réuni une quarantaine de participantes et participants le 20 novembre, en vue d'approfondir les sujets abordés dans le cadre de la concertation par questionnaire et de la balade-guidée. Cette journée s'est déroulée en deux temps : une matinée de travaux sur plans sur les secteurs Etang et Concorde, suivie d'une après-midi consacrée aux thématiques de la nature de la biodiversité, aux équipements et à l'inclusivité à l'échelle de toute la Voie verte.

Ce large dispositif de concertation s'est conclu par un atelier in situ organisé le 5 mars au Chemin de l'Etang, objet de la présente synthèse.

1.2 Objectifs

L'atelier in situ dédié au Chemin de l'Etang poursuivait un triple objectif :

- 1) Associer les futurs usagères et usagers à la démarche de concertation, en particulier les habitantes et habitants du chemin de l'Etang, l'association du chemin de l'Etang, les représentantes et représentants des jardins familiaux (Etang) ainsi que des associations liées à la mobilité, aux personnes en situation de handicap et à l'environnement.
- 2) Informer sur l'évolution du projet de Voie verte d'agglomération rive droite sur le secteur Chemin de l'Etang
- 3) Challenger les propositions des conceptrices et concepteurs sur l'intégration des propositions issues des précédentes concertations dans le projet

1.3 Déroulement

La journée a débuté par une présentation du projet par l'équipe de conception, ainsi qu'un rappel des contraintes spécifiques au secteur de l'Etang. Les participantes et participants ont ensuite pris part à une balade guidée qui les a menés à trois "postes" (emplacements en violet sur le plan ci-dessous) où elles et ils ont pu découvrir les futurs aménagements du chemin, matérialisés par des marquages au sol et des dispositifs éphémères. Enfin, un temps de synthèse a permis de résumer les échanges et propositions de la journée. La concertation s'est conclue par un temps convivial autour d'un apéritif livré à vélo cargo-bar.



Poste 1

Poste 2

Poste 3

1.4 Participantes et participants

Sur invitation, plus d'une trentaine de personnes a répondu présente à cette journée de concertation. Le public de la journée était composé :

- D'habitantes et habitants du chemin de l'Etang
- Des représentants des jardins familiaux de l'Etang (association du Coin de Terre)
- De membres du groupement d'habitantes et habitants, chemins Etang, Sauvage et environs
- Des représentants du TCS
- Des représentantes et représentant de l'ATE
- De représentantes et représentants de Mobilité piétonne Genève
- D'un représentant d'une association défendant les intérêts des personnes à mobilité réduite
- Une représentante de la ville de Vernier
- De représentantes de la maîtrise d'ouvrage, soit la direction des projets d'espaces publics à l'office de l'urbanisme

2 Compte-rendu de l'atelier

2.1 Généralités

Après un mot de bienvenue de la part de l'office de l'urbanisme, un premier temps d'information a été consacré aux résultats des précédentes phases de concertation. Un second temps a permis de présenter aux participantes et participants le déroulement de l'atelier, l'équipe de facilitation IDEE 21, l'équipe de conception du bureau d'architecte-paysagistes APAAR ainsi que quelques règles à respecter pour assurer le bon déroulement de la journée. Un troisième temps a été consacré au détail de l'état d'avancement du projet et de son calendrier de mise en œuvre.

En amont de l'atelier, l'équipe d'animation a réalisé des marquages au sol à trois endroits spécifiques afin de montrer les différentes matérialités du tracé de la Voie verte sur ce secteur et faciliter la visualisation des futurs aménagements par les participantes et participants.

Pour la balade, cœur de cette journée de concertation, les participantes et participants ont été répartis en 2 groupes d'une quinzaine de personnes et se sont déplacés, dans des ordres différents aux trois postes suivants :

- 1) Poste 1 : Carrefour Philibert-le-Sauvage
- 2) Poste 2 : Parking des jardins familiaux de l'Etang
- 3) Poste 3 : Futur parc (Espace public) à côté du service de la Cohésion Sociale

A chacun de ces postes, l'équipe d'animation (APAAR et IDEE 21) a présenté les points saillants du projet, la signification des marquages au sol et les différentes propositions issues des démarches précédentes de concertation. Puis, les participantes et participants ont été invités à disposer des éléments d'aménagements (assises, végétalisation, points d'eau) représentés par des accessoires simples. En jouant sur la spatialisation des aménagements (ombres portées, distances...), les participantes et participants ont pu faire évoluer les propositions de l'équipe de conception.

A l'issue de la journée, un temps de bilan a permis de mettre en commun les expériences et réflexions menées par chacun des groupes.

2.2 Résultats de l'atelier

2.2.1 Propositions retenues, non retenues ou à l'étude issues des précédentes étapes de concertation

Les éléments suivants ont été présentés en introduction à la journée, afin d'assurer un même niveau d'information parmi les participantes et participants, indépendamment de leur présence aux précédents ateliers.

Propositions générales retenues des ateliers précédents (pour l'ensemble du chemin de l'Etang) :

- Réduction des places de parking
- Eclairage suffisant et sentiment de sécurité
- Revêtement et entretien adapté
- Panneaux informatifs pour sécuriser la rue (signalétique)
- Eléments ludiques et naturels
- Espaces multifonctionnels
- Signalétique claire
- Assises diversifiées
- Points d'eau

Propositions non-retenues des ateliers précédents (pour l'ensemble du chemin de l'Etang) :

- Écopoint supplémentaire à l'entrée de rue : le chemin étant en zone villa, il n'est pas prévu de changer le système de récolte des déchets.
- Enclave pour demi-tour au giratoire Jacques-Philibert-de-Sauvage : le gabarit à disposition sur le chemin ne permet pas la mise en place d'une zone de demi-tour ; les manœuvres doivent s'effectuer sur la rue.
- Propositions encore à l'étude (pour l'ensemble du chemin de l'Etang) :
- Type de marquage au sol pour l'ensemble du secteur
- Panneaux didactiques sur la faune et la flore
- Présence de l'eau comme lien paysager
- Installation artistique

L'intégration concrète de ces propositions dans les aménagements du Chemin de l'Etang a ensuite été approfondie lors de trois arrêts le long du tracé de la Voie verte.

2.2.2 Résultats du poste 1 : Carrefour Jacques-Philibert-de-Sauvage

Propositions issues des démarches participatives précédentes discutées au poste 1 :

- Maintien de l'impasse sur le chemin de l'Etang (accès aux véhicules possible uniquement par le pont de l'Ecu)
- Marquage de l'entrée du chemin de l'Etang
- Eléments ludiques linéaires

Propositions issues de la concertation :

- Ajouter plus d'arbres ou de végétation
- Déplacer des potelets en direction du chemin de l'Etang (barrière actuelle)
- Végétaliser l'espace
- Garantir l'accès de la voirie
- Créer un espace symétrique pour l'espace parc : banc doublé pour profiter de l'ensoleillement ou de l'ombrage durant la journée en fonction des envies de chacun et chacune
- Proposer un mobilier adaptable : chaises qui se font face plutôt que banc droit
- Proposer des seuils (revêtements du sol) compatibles avec les personnes à mobilité réduite
- Agrandir le seuil en direction du chemin de l'Etang (vers l'est)
- Anticiper l'aménagement du rond-point avec les feux de signalisation situés au sud de Jacques-Philibert-de-Sauvage pour empêcher le report du trafic sur le chemin de l'Etang
- Inverser les places de parc avec la bande plantée

- Prévoir des matériaux qui absorbent le bruit, très présent à cause du trafic
- Marquer l'entrée de la Voie verte avec des bacs à fleurs ou une signalétique verticale
- Prévoir un tracé de la Voie verte plus sinueux sur le chemin de l'Étang

Points d'attention ou remarques relevées dans les discussions :

- Attention à favoriser la mobilité piétonne, notamment par :
 - Des stationnements vélo en dehors des principaux flux piétons
 - Des flux canalisés : à cause des feux de signalisation situés au sud de Jacques-Philibert-de-Sauvage qui sont très longs, un report du trafic se fait sur le chemin de l'Étang. Il est important de bien matérialiser l'entrée de la Voie verte pour empêcher la circulation des voitures et deux roues motorisés en direction du Pont de l'Écu.
- Approfondir la réflexion sur les tangentes Nord-Sud : signalétique cycliste et piétonne vers les attracteurs territoriaux

2.2.3 Résultats du poste 2 : Parking des jardins familiaux de l'Étang

Propositions issues des démarches participatives précédentes discutées au poste 2 :

- Points d'eau
- Mise en valeur du patrimoine naturel existant
- Assises
- Revêtement

Propositions issues de la concertation :

- Installer une boîte à livres au milieu de la placette d'accroche
- Installer des nichoirs dans le secteur
- Protéger les usagères et usagers de la vue et des odeurs des poubelles : déplacer les bennes loin des assises ou réaliser en couvert en bois pour les cacher, tout en assurant l'espace nécessaire pour les véhicules de ramassage
- Prévoir des bancs adaptés à des publics différents et qui permettent de faire de l'exercice (bancs à pédales)
- Adapter le placement Arbre sur tige (au centre de la placette) : l'ombre projetée n'est pas adaptée par rapport au placement de l'arbre
- Qualifier davantage les usages des aménagements récréatifs et ludiques et les diversifier pour toucher toutes les générations
- Donner de la sinuosité au piéton
- Prévoir assez d'espace pour les échelles utilisées pour l'entretien des bandes fleuries et haies, notamment à droite du portail
- Délimitation des bancs avec des haies et réalisation de bancs dits "événements"
- Prévoir assez de place pour les fauteuils roulants

Points d'attention ou remarques relevées dans les discussions :

- Attention à réduire les angles morts à la sortie des places de parcs des jardins familiaux
- Quel traitement pour les deux-roues motorisés, actuellement absents des réflexions ?
- Clarifier les règles d'usages des bennes à ordures mutualisées entre les habitantes et habitants du chemin de l'Étang et les jardins familiaux (signaler clairement les bennes à compost, etc.).
- Vérifier la possibilité d'accès des services de voiries sur parcelle privée des jardins familiaux
- Coordination avec les services municipaux pour la récolte des déchets de compost, pour prévenir les mauvaises odeurs sur la placette d'accroche.

2.2.4 Résultats du poste 3 : Futur parc (Espace public) à côté du service de la Cohésion Sociale

Propositions issues des démarches participatives précédentes discutées au poste 3 :

- Points d'eau
- Assises répondant à des usages diversifiées (repos et événements)
- Espaces de repos dans le parc

- Réduction des stationnements au parking du service de la Cohésion sociale

Propositions issues de la concertation :

- Maintenir de l'herbe dans le parc
- Prévoir des installations ludiques pour la faune et la flore : hôtel à insectes
- Assurer l'accessibilité des bancs pour les personnes à mobilité réduite
- Prévoir des tables de pique-nique
- Définir les règles d'usage du parc (charte d'utilisation)
- Maintenir l'arborisation existante pour garantir la fraîcheur et l'ombrage
- Mettre en valeur les réalisations architecturales d'intérêt patrimonial dans le secteur par une signalétique appropriée
- Prévoir un aménagement ou une signalétique pour empêcher le passage au chemin de l'Etang 5 (parcelle privée)
- Mener une réflexion sur le stationnement pour les deux roues motorisées
- Amener de la sinuosité et de la végétation pour guider les piétons en les mettant à distance des vélos à proximité du parc
- Prévoir des aménagements ludiques dans le parc
- Proposer un revêtement adapté aux personnes malvoyantes, aménager un guide visuel ou tactile le long du chemin de l'Etang.

Points d'attention ou remarques relevées dans les discussions :

- Attention à proposer des solutions pour prévenir les angles morts accidentogènes entre les usagers et usagères de la Voie verte et les véhicules sortant des places de parc privées
- Étudier la possibilité d'étendre le périmètre du parc aux espaces entourant le bâtiment du service de la Cohésion sociale

3 Conclusion

L'atelier in situ du mardi 5 mars marque la fin de la phase projet d'ouvrage de la démarche de concertation de la Voie verte rive droite pour le chemin de l'Etang. L'objectif principal de la journée était de permettre aux publics présents de se projeter dans les futurs aménagements et de visualiser comment les propositions issues des démarches précédentes de concertation allaient être intégrées au projet. Ce défi a été relevé par le déploiement d'un marquage au sol matérialisant les futurs espaces et revêtements, ainsi que par l'utilisation de dispositifs (parapluies, cônes) représentant les futurs aménagements, tels que les arbres ou les points d'eau. L'articulation entre ce dispositif in situ et les riches apports des participantes et participants, ont permis de consolider les propositions de l'équipe de conception, de souligner des points d'attention, mais aussi de faire émerger de nouveaux sujets, jusqu'alors absents de la concertation.

La qualité du matériau ainsi récolté traduit à la fois la pertinence de la méthodologie proposée et l'opportunité de consacrer des temps de concertation in situ aux secteurs à enjeux du tracé de la Voie verte rive droite.

En résumé, les principaux apports de l'atelier in situ du 5 mars sont :

- L'importance de développer un tracé sinueux pour le chemin de l'Etang, en vue de ralentir le flux de cyclistes, mais également de proposer un cadre approprié pour les piétons et autres usagères et usagers
- L'attention à porter à la sécurité sur le chemin, en traitant notamment la question des multiples angles morts et en développant un marquage au sol invitant les futurs usagères et usagers à être attentifs à cette problématique
- Le rôle central de la signalétique pour répondre à différents besoins : marquer l'entrée de la Voie verte, guider les usagères et usagers vers les attracteurs territoriaux et les informer de la valeur du patrimoine naturel et architectural environnant
- Le besoin de qualifier davantage les différents types d'espaces et les usages qu'ils permettent
- L'adaptation des différents espaces de repos afin qu'ils puissent être fréquentés à différentes heures de la journée et en toutes saisons (ombrage, ensoleillement, etc.).

4 Photos

